



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/RCF/RLA/1
4 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE AVEC L'AMÉRIQUE LATINE
ET LES CARAÏBES (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 10	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	11	4
III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES THÉMATIQUES	12 - 25	4
IV. ARRANGEMENTS EN MATIÈRE DE GESTION	26 - 29	9
<u>Annexe.</u> TABLEAU DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (1997-1999)		11

INTRODUCTION

1. Le présent document décrit le plan de coopération régionale du PNUD en Amérique latine et dans les Caraïbes pour la période triennale 1997-1999. Le premier cadre de coopération régionale (CCR) résulte d'une consultation élargie entamée lors d'une réunion tenue en 1995 à Rio de Janeiro, au Brésil, entre le représentant du PNUD et les gouvernements intéressés sur l'approche et les priorités du programme régional. Ce processus a trouvé son aboutissement à Mexico, au Mexique, le 29 mars 1996, lors de la réunion consultative sur le programme régional à laquelle participaient de hauts fonctionnaires des gouvernements de la région, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du siège du PNUD ainsi que les représentants résidents du PNUD dans les pays de la région. Le présent document reflète le consensus qui s'est dégagé sur les principaux aspects stratégiques, opérationnels et de fonds du programme régional.

2. Le premier CCR a bénéficié de l'expérience acquise et des enseignements tirés du quatrième programme régional (1992-1996). Il prend également en compte les recommandations du projet de rapport sur l'évaluation de l'incidence des programmes régionaux, interrégionaux et mondiaux exécutés par le PNUD en 1996. Il vise notamment à établir des relations de synergie avec le programme mondial du PNUD, à tirer profit des économies d'échelle ainsi que des perspectives élargies de développement de l'organisation et des programmes nationaux et à veiller à ce que le programme régional corresponde aux priorités des pays de la région.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. D'après le Rapport sur le développement humain 1996, l'indice de développement humain en Amérique latine et dans les Caraïbes est relativement élevé (0,824). Cependant cet indice moyen masque des différences considérables entre les divers pays et des disparités au sein même des pays.

4. Bien que les pays de la région aient assuré leur stabilité macroéconomique au début des années 90, ils sont encore confrontés à une grande instabilité des mouvements des capitaux internationaux, à une pauvreté extrême, à des structures médiocres d'administration publique et à l'utilisation non durable des ressources naturelles. Les inégalités sociales se sont profondément creusées et la condition des femmes dans les domaines social et politique laisse à désirer.

5. Pauvreté et inégalité sociale. Dans les années 90, la plupart des pays de la région ont réussi à rétablir l'équilibre macroéconomique et à ramener l'inflation à des niveaux raisonnables en appliquant des politiques d'ajustement rigoureuses. La croissance économique entre 1990 et 1994 a atteint une moyenne de 3 à 4 % alors qu'elle n'était que de 0,6 % en 1995. Les données préliminaires pour 1996 indiquent un redressement de l'économie régionale. Cependant les crises économiques qui ont frappé le Mexique et l'Argentine en 1995 révèlent la fragilité du système économique de la région.

6. Dans les Caraïbes anglophones, la croissance économique a fortement chuté entre 1991 et 1994 par rapport aux années 80. Par ailleurs l'expiration imminente des accords commerciaux préférentiels (comme par exemple la quatrième

Convention de Lomé) et la désaffection vis-à-vis de ceux-ci ainsi que la montée en puissance de concurrents commerciaux risquent de compromettre la modeste croissance actuelle. En outre, la fréquence des ouragans et des tempêtes tropicales met en lumière la vulnérabilité des petits États des Caraïbes et explique en partie la croissance plus lente dans plusieurs de ces pays.

7. Malgré les progrès enregistrés dans la stabilisation économique, la pauvreté et l'inégalité continuent de croître dans toute la région : entre 1980 et 1990, le nombre des pauvres a augmenté de 60 millions, ce qui porte à 196 millions le nombre total de personnes subsistant avec un revenu inférieur à 60 dollars par mois. Quatre personnes sur 10 sont pauvres, et près de la moitié d'entre elles vivent dans la pauvreté absolue; le revenu des 20 % les plus riches est supérieur de 15 fois à celui des 20 % les plus pauvres. La pauvreté et l'inégalité sont aggravées par l'exclusion sociale dont souffrent des catégories spécifiques de la population, en particulier les femmes et les groupes autochtones. Le revenu des femmes dans les zones urbaines n'est que de 66 à 80 % de celui des hommes ayant le même niveau d'instruction. Des problèmes similaires mais plus graves affectent les populations autochtones et d'autres groupes ethniques.

8. Environnement et développement durable. La région possède d'importantes ressources pour le développement : elle comprend 18,2 % des forêts du monde et 63 % des forêts tropicales. Les écosystèmes tropicaux de la région renferment une forte proportion de la diversité biologique, des poissons et des ressources minières (or, diamant, bauxite) du monde ainsi que de nombreuses ressources hydrologiques et d'abondantes sources d'énergie renouvelables et non renouvelables. Les pays des Caraïbes possèdent d'importantes ressources marines, une grande diversité biologique et une beauté naturelle qui favorise l'industrie du tourisme. Malgré tous ces atouts, les taux actuels de déboisement et d'érosion des sols, la pollution urbaine et des eaux, l'épuisement des ressources non renouvelables et la perte de la diversité biologique indiquent que le mode actuel de développement de la région n'est pas durable. La production et l'utilisation d'énergie sont à l'origine de graves problèmes d'environnement, notamment les pluies acides, les changements climatiques, le déboisement, la pollution atmosphérique urbaine et la pollution de l'eau. La pauvreté, la mésestimation des coûts sociaux et environnementaux, des systèmes économiques qui sous-évaluent les biens et services produits à partir des écosystèmes de la région et un aménagement du territoire peu soucieux de durabilité ont provoqué la dégradation de l'environnement dans de nombreux pays.

9. Dans le cadre des efforts déployés pour protéger et remettre en état l'environnement, tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont signé la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'un grand nombre d'accords régionaux et sous-régionaux sur la protection et l'utilisation durable des réseaux hydrographiques internationaux, des zones côtières et marines, des écosystèmes renfermant une grande diversité biologique et des zones écologiquement fragiles. À la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue en 1994 à Bridgetown, à la Barbade, la communauté internationale a reconnu la situation particulière des pays des Caraïbes, caractérisée par leur exceptionnelle vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

10. Gestion des affaires publiques et démocratisation. Plus de 130 élections présidentielles et parlementaires se sont tenues en Amérique latine et dans les Caraïbes entre 1974 et 1993 dans le cadre de la démocratisation de la région. L'émergence d'une société civile plus dynamique s'est accompagnée de pressions plus fortes pour une participation accrue aux affaires publiques et une équité plus grande. Cette évolution et les changements résultant de la mondialisation de l'économie ont renforcé les pressions sur les institutions existantes. Paradoxalement, l'application des programmes d'ajustement visant à réduire l'importance de l'État a dans certains cas limité la capacité des institutions publiques à répondre aux demandes accrues d'une société plus complexe. L'absence de représentation adéquate dans les organes politiques, la méfiance envers les partis et dirigeants politiques, la faiblesse du système judiciaire, l'absence de sécurité pour les individus, l'inefficacité économique et de façon générale, l'absence de participation dans la société civile, font obstacle à la réalisation du consensus qui est nécessaire pour promouvoir le développement des pays de la région. Les tensions résultant des difficultés économiques affectent la gestion des affaires publiques, même dans les pays anglophones des Caraïbes qui ont toujours eu des traditions démocratiques vivaces.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

11. L'examen à mi-parcours du quatrième programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont le rapport figure sous la cote DP/1995/47/Add.5, en date du 30 juin 1995, a permis de conclure que le programme régional avait fait la preuve de son efficacité et de son utilité et que son rôle devait se renforcer à l'avenir malgré la pénurie des ressources qui touchait l'ensemble du PNUD. En résumé, d'après les recommandations du rapport, le programme régional doit : a) faire participer davantage les gouvernements et les bureaux de pays à l'exécution du prochain programme régional par des consultations bilatérales et collectives; b) se fixer un nombre limité de priorités et se concentrer sur un nombre plus restreint de projets performants; c) être axé sur des principes généraux et non sur des activités opérationnelles, à moins qu'il ne s'agisse de projets de services intéressant concrètement la région ou une de ses sous-régions; d) éviter l'appui institutionnel et e) développer la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES THÉMATIQUES

12. Compte tenu du consensus qui s'était dégagé sur l'approche et la stratégie du programme régional lors des consultations intergouvernementales et autres réunions, de la convergence des priorités régionales et de celles dévolues au PNUD par le Conseil d'administration ainsi que de la faiblesse des ressources de base disponibles pour la période triennale (voir annexe), le programme régional comporte les objectifs suivants : a) stimuler le débat et une interaction plus grande entre les différents protagonistes, notamment les gouvernements, les secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile en général, afin de promouvoir des vues communes sur les éléments clés du développement humain durable; b) faciliter l'élaboration d'instruments permettant d'adapter la réflexion et l'optique régionales aux besoins de chaque pays par le biais notamment de la création de réseaux et systèmes d'information et la conclusion d'accords interinstitutions; c) renforcer le dialogue entre les gouvernements en appuyant l'échange d'expériences par une coopération horizontale et en optimisant l'utilisation des capacités existantes de la

région; et d) fournir des services en mettant à profit la capacité de gestion du PNUD, et mobiliser des ressources supplémentaires pour la région.

13. Le programme régional portera essentiellement sur cinq domaines prioritaires : a) le développement social et l'éradication de la pauvreté; b) l'environnement et le développement; c) la gestion des affaires publiques et le renforcement de la démocratie; d) le commerce et l'intégration; et e) la science et la technique.

14. Il y a des relations d'interdépendance évidentes entre les cinq domaines d'activité du programme régional, qui a été conçu de façon à en intégrer les différents aspects. Afin d'incorporer dans tous les domaines prioritaires les problèmes spécifiques aux femmes, des ressources seront allouées aux activités menées dans ce domaine au titre des questions interdisciplinaires. Dans chaque domaine de coopération, des activités spécifiques, décrites plus loin, donneront corps aux principes directeurs qui se sont dégagés des diverses conférences thématiques intergouvernementales, régionales et panaméricaines. Par ailleurs, des liens seront établis avec les activités pertinentes du programme mondial du PNUD et les programmes exécutés en application des engagements pris lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

A. Développement social et éradication de la pauvreté

15. Au Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), le PNUD a été expressément prié d'appuyer le suivi du Plan d'action en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté. Avec le premier CCR, le PNUD s'acquittera de ce mandat compte tenu des conclusions de la Réunion des ministres de la protection sociale du Groupe de Rio, tenue en mai 1995, et de la Conférence sur l'éradication de la pauvreté et de la discrimination, tenue en janvier 1996 à Santiago, au Chili.

16. Dans ce contexte, le programme régional :

a) Favorisera l'élaboration d'une perspective régionale sur les corrélations entre la politique macroéconomique et ses répercussions sociales. À cette fin, le programme appuiera au niveau régional : i) l'analyse et l'examen des expériences couronnées de succès, et ii) la formulation de politiques privilégiant l'éradication de la pauvreté;

b) Contribuera aux programmes nationaux en favorisant le cas échéant l'incorporation et la mise en oeuvre des perspectives et des options qui se sont dégagées du débat régional. Un appui sera apporté : i) à la mise en place des capacités de gestion pour l'élaboration et l'exécution des programmes nationaux d'éradication de la pauvreté par le biais d'ateliers régionaux sur la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des stratégies et programmes menés dans le cadre des plans nationaux d'éradication de la pauvreté; ii) à l'élaboration, l'amélioration et la diffusion des méthodes et indices permettant d'évaluer la pauvreté; iii) à l'échange des expériences sociales et économiques pertinentes entre les institutions publiques, universitaires, non gouvernementales et privées, les fonds d'investissement sociaux et les réseaux compétents dans ce domaine; iv) à l'établissement de liens et d'alliances stratégiques entre les secteurs public et privé et les ONG pour veiller à ce que

les réformes économiques et sociales soient axées sur le développement humain;
v) à la mise en place des capacités permettant d'évaluer et d'utiliser au mieux les nouvelles techniques, par exemple les techniques d'information visant à promouvoir les services sociaux, l'enseignement, etc.;

c) Contribuera à l'élaboration de rapports régionaux portant sur les questions de développement humain intéressant toute la région. Ces rapports découleront des séminaires, ateliers et consultations tenus à l'échelle de la région.

B. Environnement et développement

17. Le programme régional mettra en oeuvre les résolutions et priorités émanant du Sommet panaméricain pour le développement durable qui doit se tenir en décembre 1996 à Santa Cruz, en Bolivie, et un appui sera apporté à plusieurs activités ayant une importance stratégique qui sont décrites au paragraphe 18 ci-après. Ces activités reflètent les préoccupations exprimées à l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale et à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

18. Le programme régional :

a) Contribuera à la formulation de stratégies nationales de développement durable reposant sur l'estimation de la valeur réelle des biens et services fournis par les écosystèmes, la prise en compte des coûts environnementaux et le développement participatif de cadres régulateurs et de stimulants. A cet égard, le PNUD se joindra à des partenaires au niveau régional pour promouvoir et diffuser les méthodes permettant de mettre en place des systèmes nationaux de comptabilité environnementale et pour contribuer à l'élaboration et à l'actualisation des lois sur l'environnement;

b) Aidera les groupes d'intégration commerciale de la région à formuler des positions communes sur le commerce, l'environnement et les normes juridiques correspondantes en prévision des négociations à l'Organisation mondiale du commerce;

c) Favorisera, en coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et avec l'appui d'autres donateurs, la coopération régionale dans les programmes de gestion des ressources communes (par exemple, les bassins versants et les réseaux hydrographiques, les écosystèmes communs et la diversité biologique) afin d'améliorer la productivité, la durabilité et la qualité des biens et services fournis grâce à ces ressources;

d) Contribuera, en coopération avec le FEM et les institutions et donateurs régionaux, à l'élaboration de politiques et stratégies visant à accroître les rendements énergétiques, à mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables et à mettre au point et diffuser les nouvelles techniques énergétiques. Le programme favorisera également l'élaboration de politiques de privatisation qui faciliteront l'accès des groupes démunis à des services abordables;

e) Collaborera avec le Groupe spécial de la CTPD du PNUD pour appuyer l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États

insulaires en développement, adopté en 1994, et pour rendre opérationnel le Réseau informatique des petits États insulaires en développement. Des fonds spécifiques seront alloués au Programme multi-insulaire.

C. Gestion des affaires publiques et développement démocratique

19. Bien que les pays de la région aient réalisé des progrès importants dans le processus de démocratisation, la plupart d'entre eux sont conscients qu'il faut améliorer les structures institutionnelles pour assurer une efficacité, une équité et une justice plus grandes. Le PNUD a apporté d'importantes contributions au débat régional visant à définir un programme d'action axé sur la gestion démocratique des affaires publiques.

20. Compte tenu du respect de la souveraineté nationale, le programme régional portera donc essentiellement sur les réformes institutionnelles, l'amélioration des capacités de certaines institutions importantes (judiciaires et parlementaires notamment) et l'appui au processus de décentralisation en vue de renforcer la participation de la société civile. S'appuyant sur les conclusions du Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement qui doit se tenir en novembre 1996 au Chili, le programme régional :

a) Contribuera à l'élaboration d'un consensus sur la définition d'un programme d'action régional concernant les questions de gestion démocratique des affaires publiques en organisant des ateliers techniques et colloques régionaux et gouvernementaux de haut niveau et l'échange d'expériences sur les réformes dans les domaines prioritaires;

b) Appuiera les programmes nationaux, compte tenu des caractéristiques nationales, par la diffusion de connaissances théoriques et d'expériences concrètes. L'utilisation de bases de données sur les réformes structurelles et les méthodes et mécanismes d'échanges sera favorisée et, lorsque les pays en font la demande, des experts régionaux les aideront à élaborer les programmes nationaux, les contacts nécessaires étant pris avec les sources de financement. Les priorités du programme régional sont les suivantes : i) pour le système judiciaire : appui aux processus permettant d'assurer l'indépendance du système judiciaire, sa restructuration et sa décentralisation, le renforcement de fonctions telles que la défense publique, les procédures spéciales pour les jeunes délinquants, la réforme du système pénal, la formation des juges, des représentants du ministère public et des magistrats et la promotion des droits de l'homme; ii) pour la décentralisation et la réforme de l'État : appui à l'élaboration de cadres conceptuels détaillés pour la décentralisation, compte tenu des aspects politiques, économiques, financiers, sociaux, culturels et administratifs de la réforme; mise en place d'un cadre juridique approprié définissant clairement les compétences de chaque niveau d'administration et les mécanismes de règlement des conflits de compétences; renforcement des capacités de gestion des organisations et gouvernements locaux; amélioration des systèmes financiers; et possibilités de participation pour les organisations de la société civile; iii) pour les parlements : appui aux réformes visant à renforcer leur efficacité, notamment leur régime politique et leurs structures internes; amélioration des relations avec les autres pouvoirs et la société civile; mise en place de mécanismes pour l'élaboration des lois et l'accès à des connaissances spécialisées; établissement d'un dialogue entre les partis politiques et la société civile; promotion du débat sur la démocratie au sein

des partis politiques et méthodes d'élection des candidats aux charges publiques;

c) Appuiera le programme sous-régional de gestion des affaires publiques en Amérique centrale dans les domaines prioritaires de la justice, de la sécurité publique, de la décentralisation et de la réforme fiscale;

d) Favorisera, en coopération avec la CEPALC, le débat sur les aspects économiques de la gestion des affaires publiques;

e) Encouragera la démocratie en établissant des partenariats stratégiques avec les médias;

f) Améliorera la coordination entre les divers partenaires. Le PNUD et d'autres organismes de coopération au développement (Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, Organisation des États américains, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) ont mis en place un mécanisme commun permettant de renforcer la coordination de la coopération au développement dans le domaine de la gestion des affaires publiques.

D. Commerce et intégration

21. L'Amérique latine et les Caraïbes progressent rapidement dans la voie de l'intégration, comme en témoignent les décisions prises aux divers sommets ibéro-américains des chefs d'État et de gouvernements ainsi que la consolidation du Marché commun du Sud, la continuité du Groupe de Rio, du Pacte andin, de la Communauté des Caraïbes, du Marché commun centraméricain et de l'Association des États des Caraïbes. Dans cette tendance générale à l'intégration politique et économique, le commerce occupe une place importante dans l'intégration de l'Amérique latine et, plus encore, des Caraïbes. Les pays de la région doivent adapter leurs législations nationales et les cadres sous-régionaux aux nouvelles réalités définies par les accords de l'OMC et par les engagements pris au Sommet des Amériques à Miami en vue d'établir d'ici à 2005 la Zone de libre-échange des Amériques. Par ailleurs, dans la mesure où les conséquences de la libéralisation et de la mondialisation des échanges commerciaux sont cruciales pour la compétitivité et l'emploi, les questions commerciales prennent une importance de plus en plus grande dans l'atténuation de la pauvreté, la création d'emplois et les stratégies de gestion des affaires publiques.

22. Le programme régional appuiera donc les groupes d'intégration régionale qui s'efforcent d'élaborer des positions régionales communes dans le cadre : a) des accords existants résultant des négociations d'Uruguay, l'accent étant mis en particulier sur l'Accord général sur les échanges commerciaux en matière de services; b) des questions qui seront éventuellement négociées à l'OMC, telles que l'environnement, l'emploi, la réglementation de la concurrence et les régimes d'investissements ainsi que les mouvements des personnes physiques, et c) de la Zone de libre-échange des Amériques, conformément aux critères définis lors d'une réunion ministérielle tenue à Cartagena.

23. L'appui susmentionné sera apporté par le biais d'études, de séminaires et d'ateliers techniques, en collaboration avec la CEPALC, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Système économique latino-

américain (SELA) et d'autres mécanismes régionaux tels que l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI). Le programme tiendra compte des conclusions et recommandations de la Conférence Sud-Sud sur le commerce, les finances et les investissements, qui se tiendra sous l'égide du Groupe des 77 en janvier 1997, au Costa Rica.

E. Science et technique

24. Étant donné une économie mondiale extrêmement compétitive et ouverte, les progrès et innovations scientifiques et techniques sont essentiels pour le développement durable de la région. De nouvelles techniques appartenant au domaine public contribuent à améliorer la productivité et la compétitivité et à promouvoir le développement humain durable. Pour les mettre à profit, les politiques concernant la science et la technique doivent être renforcées, notamment pour faciliter leur application. Les nouvelles techniques peuvent aider les pays à promouvoir le développement humain durable dans de nombreux domaines. Ainsi par exemple, certaines techniques d'information permettent de promouvoir les services de santé et l'enseignement à distance. De même, des techniques environnementales peuvent sensiblement renforcer l'utilisation efficace de l'énergie et des matériaux, ce qui aboutira à des gains économiques et une réduction importante des déchets.

25. De grandes disparités dans les connaissances et compétences scientifiques et techniques existent dans la région. Par ailleurs, l'absence de liens entre les instituts de recherche et le secteur privé ne facilite pas l'application pratique des connaissances. Du fait que les ressources disponibles ne permettront pas le financement de projets importants de recherche ou de développement technique ni la fourniture continue d'un appui institutionnel, le programme régional s'appuiera sur les techniques pour promouvoir des objectifs sectoriels : a) en favorisant la réflexion dans le domaine de la science et de la technique dans les pays où les capacités commencent seulement à se développer, conformément à la détermination des gouvernements concrétisée par les mécanismes existants comme les réunions des ministres de la science et de la technique, et b) en appuyant, en coopération étroite avec le Groupe spécial de la CTPD, le Programme de développement du secteur privé et les organismes compétents des Nations Unies, l'interaction des réseaux existant entre le secteur privé et les institutions publiques dans les domaines de la science et de la techniques qui sont directement liés aux objectifs de développement humain durable.

IV. ARRANGEMENTS EN MATIÈRE DE GESTION

A. Exécution et mise en oeuvre

26. S'il est prévu qu'une partie du programme régional sera menée à bien par des organismes des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la CEPALC, la majeure partie du programme sera exécutée nationalement dans la mesure où les organisations régionales compétentes pourront en assumer la responsabilité avec l'appui des bureaux compétents du PNUD. Un exemple est l'arrangement, financé par le FEM, qui concerne la mise en oeuvre du Couloir biologique méso-américain par la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement avec l'appui du bureau du PNUD au Guatemala. Une coopération étroite sera maintenue le cas

échéant avec le programme mondial du PNUD, le Groupe spécial de la CTPD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Programme de Volontaires des Nations Unies et d'autres programmes pertinents du PNUD.

B. Coordination, suivi, évaluation, examen et rapports

27. Des efforts seront déployés pour assurer une participation plus grande des gouvernements de la région et des bureaux de pays du PNUD à la coopération régionale. Une collaboration plus étroite sera également recherchée avec les organisations régionales, les organismes des Nations Unies et les organismes multilatéraux de financement, ainsi qu'une participation plus grande de la société civile. À cette fin, les mécanismes suivants seront renforcés : a) des réunions avec les représentants de la région au Conseil d'administration, auxquelles d'autres pays de la région peuvent également participer; b) la mise en place de groupes de travail dès la formulation des sous-programmes; ces groupes de travail auront des modalités et des calendriers divers en fonction d'événements régionaux importants tels que les sommets de 1996 sur la gestion des affaires publiques et le développement durable; c) le suivi et l'évaluation avec la participation des divers acteurs au programme régional, à savoir les gouvernements, les bureaux du PNUD, la société civile et les organismes de coopération; d) des bulletins d'information trimestriels qui rendront compte des progrès réalisés dans le programme, notamment des manifestations régionales, des expériences couronnées de succès, des études et publications les plus récentes; et e) l'utilisation de systèmes de communication électronique.

28. En coopération étroite avec le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique du PNUD et d'autres services du PNUD, une méthode incorporant des indicateurs et des points de référence sera élaborée pour suivre et évaluer les composantes du programme régional. Des rapports annuels seront présentés au Comité de la surveillance de la gestion des programmes du PNUD et un rapport triennal sera soumis au Conseil d'administration.

C. Mobilisation des ressources

29. Les allocations financières du PNUD au programme régional ont été considérablement réduites. En conséquence, l'une des principales difficultés consistera à mobiliser des ressources extrabudgétaires. À cette fin, s'appuyant sur l'expérience prometteuse du quatrième programme régional, les partenariats et les alliances stratégiques avec les institutions financières internationales et d'autres organismes de coopération multilatérale seront renforcés, en particulier avec la Banque mondiale, l'Union européenne, la BID, la Société andine de développement et le Fonds pour le bassin versant du Rio de La Plata (FONPLAPE). De même, des efforts seront déployés pour mobiliser des ressources auprès des gouvernements de la région ainsi que des donateurs bilatéraux. La possibilité de coopération avec le secteur privé et de mobilisation des ressources sera également explorée. L'annexe au présent document indique la ventilation des ressources estimées pour le premier CCR.

Annexe

TABLEAU DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'AMÉRIQUE LATINE
 ET LES CARAÏBES (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report du CIP estimatif	-	
Ligne 1.2	20 775	
SPPD/STS	1 000	
Total partiel	21 775	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	3 000	
Fonds pour le développement durable	46 000	FEM
Participation aux coûts par des tiers	5 000	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres ressources	12 000	
Total partiel	66 000	
TOTAL GÉNÉRAL	87 775	

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; SPPD = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; STS = appui aux services techniques.
